

LA FICHE DE DECLARATION D'UN EVENEMENT INDESIRABLE

Tirer « Profit » des événements indésirables

Pourquoi signaler ?

Le signalement des événements indésirables a pour objectif d'identifier les situations à risque, d'analyser les dysfonctionnements et de proposer des solutions en vue d'améliorer : la qualité de prise en charge des apprenants de l'IFSI-IFAS du CH Nord-Mayenne et les relations fonctionnelles avec les structures d'accueil de stage.



Signaler permet de tirer la sonnette d'alarme. Si vous ne signalez pas, l'IFSI-IFAS du CHNM ne peut pas savoir, ni réagir, ni proposer des mesures correctives, diminuer les conséquences et les mêmes événements indésirables peuvent se reproduire.

L'erreur n'est pas la faute et le fait de signaler ne peut être l'objet de sanctions.

Qui peut signaler ?

Toute personne ayant un lien direct avec l'IFSI-IFAS du CHNM (professionnels, apprenants, structures d'accueil ...) qui constate un événement, en tant qu'acteur ou en tant que témoin.

Que faut-il signaler ?

Signalez les situations qui s'écartent des procédures ou des résultats escomptés dans une situation habituelle, et qui sont ou seraient potentiellement source de dommages pour les personnes en situation d'apprenants, les personnes soignées, les personnels.

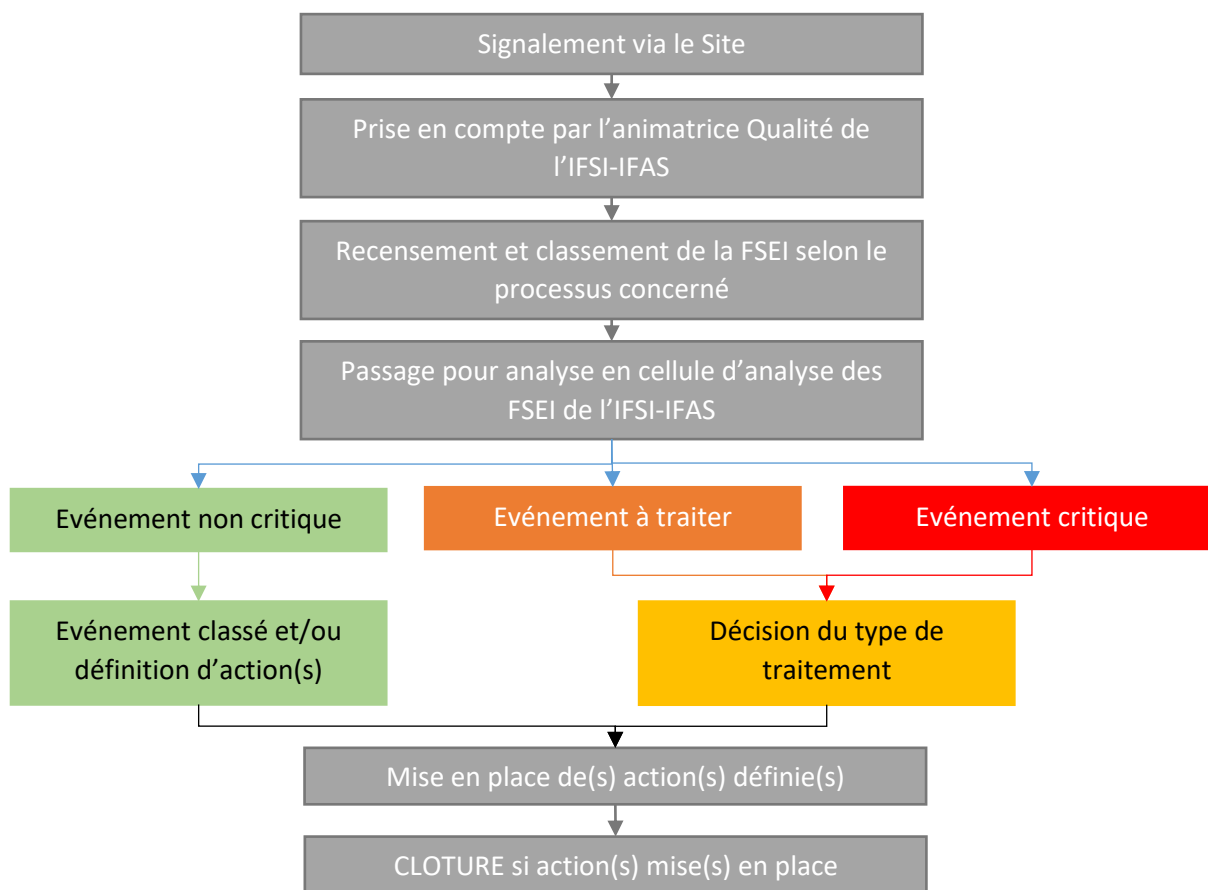
Comment signaler ?

Complétez le formulaire « Fiche de déclaration d'événement indésirable » disponible ci-après sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du CH Nord-Mayenne.

N'hésitez pas à compléter chacune des rubriques proposées par le formulaire : plus la description de l'événement indésirable sera précise, plus les propositions d'action seront ciblées afin d'améliorer le processus impacté.

La cotation de l'événement indésirable reste une « estimation » de votre part.

Le circuit de la FSEI ?



Quelles suites peuvent être données au signalement ?

Le signalement est traité en fonction de sa gravité.

Le signalement est systématiquement classé selon la cartographie des risques. Le recensement de l'événement indésirable selon le processus concerné permet de vérifier s'il existe des signalements du même type et les actions déjà entreprises. Cela permet de repérer les événements indésirables récurrents et ainsi de déclencher des actions correctrices le cas échéant ou de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions déjà entreprises.

Une analyse des événements indésirables graves feront l'objet d'une analyse approfondie, avec recherche de facteurs ayant contribué à la survenue de l'événement et définition des axes d'amélioration.

La définition d'actions correctrices :

- Soit l'événement indésirable a déjà fait l'objet d'actions correctrices et la cellule d'analyse estime que ces actions suffisent et dans ce cas la fiche est clôturée,
- Soit l'événement indésirable n'a pas fait l'objet d'actions correctrices et la cellule d'analyse estime qu'elles doivent être définies, et dans ce cas elle définit des actions à mettre en place
- Soit l'événement indésirable fait partie des signalements suivis par statistiques et fait l'objet d'axes d'amélioration annuels,
- Soit l'événement indésirable n'a pas eu de conséquence et est unique mais aurait pu avoir des conséquences plus graves, et dans ce cas cet événement est à surveiller et s'il se reproduit, des actions correctrices devront être définies,
- Soit l'événement indésirable fait l'objet d'une analyse pluridisciplinaire afin d'en identifier les facteurs contributifs et définir un plan d'actions.